

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD.

Le 27 février 2023, à 16h32, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Richard Doyon ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Étaient absents M. Francis Fecteau et Mme Nancy Lessard.

Assiste également madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Carole-Anne Jacques, directrice générale /greffière-trésorière pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Renouvellement du règlement d'emprunt du 1^e rang et 3^e rang Sud **(R)**
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire. **(R)**

2023-02-045

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2023-02-046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante.

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présentée.

ADOPTÉE

Renouvellement du règlement d'emprunt 139-2017 pour le du 1^e rang et 3^e rang Sud comme suit ;

2023-02-047

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE
VOIRIE DU 1^E RANG ET 3^E RANG SUD PAR BILLET AU
MONTANT DE 267 800\$, RÈGLEMENT D'EMPRUNT 139-2017
QUI SERA RÉALISÉ LE 6 MARS 2023**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Victor souhaite emprunter par billets pour un montant total de 267 800 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
139-2017	267 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Richard Doyon.

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 mars 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	48 700 \$	
2025.	51 000 \$	
2026.	53 500 \$	
2027.	56 000 \$	
2028.	58 600 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

2023-02-048

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE CONTRAT RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 139-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des

soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 mars 2023, au montant de 267 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

48 700 \$	5,05000 %	2024
51 000 \$	4,85000 %	2025
53 500 \$	4,65000 %	2026
56 000 \$	4,50000 %	2027
58 600 \$	4,50000 %	2028

Prix : 98,80200

Coût réel : 5,03865 %

2 -CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

48 700 \$	5,13000 %	2024
51 000 \$	5,13000 %	2025
53 500 \$	5,13000 %	2026
56 000 \$	5,13000 %	2027
58 600 \$	5,13000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,13000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

48 700 \$	5,22000 %	2024
51 000 \$	5,22000 %	2025
53 500 \$	5,22000 %	2026
56 000 \$	5,22000 %	2027
58 600 \$	5,22000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,22000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 mars 2023 au montant de 267 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 139-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,80200 pour

chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série
cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque
à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements
bancaires préautorisés à celui-ci.

D'autoriser le maire Jonathan V. Bolduc et la directrice
générale greffière-trésorière, Carole-Anne Jacques à signer et
à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-049

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée à 16h36.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière